



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité

Département de la Guadeloupe
Ville de Lamentin

ARRETE N° 2025/07/429 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU CHOIX AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL Au titre de l'année 2022

Le Maire de la Ville de Lamentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Fonction publique,

Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié avec effet du 01/06/1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération n°2022/05/64 du 31 mai 2022 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu la délibération n° 2022/05/63 du 31 mai 2022, portant mise en place des Lignes Directrices de Gestion pour une durée de six ans,

Considérant la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2022 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Agent de maitrise principal

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Philippe FELICIO	Agent de maitrise

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	2	

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Basse-Terre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir

devant le Tribunal Administratif - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Lamentin, Le 28 JUL. 2025

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

